

2015

A l'attention des communes du Parc

Programme d'actions 2015
du Syndicat mixte du

Parc naturel régional
Scarpe-Escout

Chaque année, une présentation du programme d'activités prévisionnel du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional est réalisée auprès du Comité syndical des communes intéressées.

Cette année, ce programme est découpé en 5 chapitres afin que sa présentation tienne compte des adaptations nécessaires aux nouvelles stratégies nationales et régionales, aux nouveaux enjeux, au contexte budgétaire plus difficile et aux nouvelles programmations européennes.

Nous avons également intégré deux rubriques : « La commune peut faire appel au Parc, notamment pour » et « La commune peut participer aux actions proposées par le Parc, par exemple... ».

Nous espérons que cette nouvelle présentation vous permettra de mieux cerner l'activité du Syndicat mixte.

Erick Charton, Président du Parc naturel régional Scarpe-Escout

Luc Coppin, Président du Syndicat des Communes Intéressées

Un programme en cinq points

- 1 Gouvernance et dynamiques territoriales**
 - Pilotage de la Charte
 - Animation de programmes territoriaux spécifiques
- 2 Cadre de vie, paysage et ressources naturelles du territoire**
 - Préservation de la ressource en eau
 - Préservation et restauration de la Trame verte et bleue
 - Aménagement durable du territoire
- 3 Ressources du territoire et dynamiques économiques locales**
 - Développement des activités économiques issues des ressources locales
 - Dynamiques économiques locales et mise en réseau d'acteurs
- 4 Mobilisation en faveur des transitions écologiques et énergétiques**
 - Mobilisation des habitants à partir de réseaux existants
 - Démarches éco-responsables
 - Labellisation RAMSAR
 - Alimentation durable
- 5 Observation et suivi de l'évolution du territoire**

1 Animation gouvernance et dynamiques territoriales

Le Syndicat mixte a pour objet, dans ses statuts, de piloter la mise en œuvre de la Charte pour laquelle se sont engagés les signataires (Etat, Région, Département, communes, Etablissements publics de coopération intercommunale, Syndicat des communes intéressées). Il a pour rôle de coordonner localement l'application des politiques des multiples collectivités locales signataires ainsi que celles, par convention, de partenaires intervenant en totalité ou en partie sur le territoire (Chambre de commerce et d'industrie, Schémas de cohérence territoriaux, Office national des forêts, etc.).

Pilotage de la Charte

Le pilotage de la Charte implique un dialogue territorial permanent entre signataires et partenaires, non seulement pour veiller à la réalisation des objectifs inscrits dans la Charte, mais aussi pour prendre en compte l'évolution des priorités et des compétences des partenaires : redéfinition des intercommunalités, nouvelles politiques régionales (Troisième révolution industrielle), objectifs nationaux (transition énergétique, Territoires à Energie POSitive), ou contexte européen (structuration juridique du Parc naturel transfrontalier du Hainaut).

La gouvernance locale de la Charte s'appuie sur des instances de consultation et de concertation à l'échelle du territoire transfrontalier (Syndicat des communes intéressées, commission agriculture durable, bureaux transfrontaliers), ainsi que sur des instances thématiques (évaluation de la Charte, bois forêt filière en 2015, comité de pilotage Education nationale -Parc, etc.).

Les communes sont représentées dans ces instances pour y être forces de propositions et d'idées.



Objectifs 2015

- ⇒ Piloter et animer la charte du Parc naturel régional Scarpe-Escout avec ses signataires et partenaires
- ⇒ Faire vivre la gouvernance du Parc naturel régional Scarpe-Escout (comités syndicaux, bureaux, copil,...)
- ⇒ Animer le transfrontalier du local à l'international
- ⇒ Co-animer la charte transfrontalière en lien avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (assemblées plénières transfrontalières des élus, bureaux transfrontaliers, réunions de directions transfrontalières, réunions d'équipe transfrontalières...) et ses événements (rencontres transfrontalières)
- ⇒ Poursuivre la structuration juridique du Parc naturel transfrontalier du Hainaut et l'animation en réseau (TransParcNet à l'échelle européenne (Europarc), groupe transfrontalier de la fédération des Parcs naturels régionaux de France animé par le Parc naturel régional Scarpe-Escout, ...)
- ⇒ Suivre et évaluer le projet de territoire (référentiel d'évaluation)
- ⇒ Animer la commission « agriculture durable »
- ⇒ Installer et animer la commission « Bois Forêt »
- ⇒ Porter une réflexion collective sur « espaces naturels et biodiversité » et « urbanisme durable ».
- ⇒ Anticiper les changements (veille réglementaire, nationale, régionale...)



Cadre de vie, paysage et ressources naturelles du territoire

Animation de programmes spécifiques territoriaux

Plusieurs programmes territoriaux spécifiques, issus de politiques nationale ou régionale, concernent le territoire du Parc naturel régional et répondent en partie aux objectifs de la Charte du Parc. Le Syndicat mixte animera certains de ces programmes, afin de garantir la prise en compte de l'ensemble des enjeux de la Charte.

Objectifs 2015

L'animation des programmes territoriaux spécifiques portera notamment sur :

- ⇒ Le Programme européen Natura 2000
- ⇒ Le Plan régional de sauvegarde du Cheval trait Nord, le Syndicat mixte ayant ici, en tant que maître d'ouvrage, le rôle de piloter et d'animer, de mettre en œuvre des expérimentations partenariales et innovantes du Pôle Cheval Trait du Nord
- ⇒ La stratégie d'évolution des équipements (Maison de la forêt, Centre d'éducation à l'environnement d'Amaury)
- ⇒ Le Syndicat mixte poursuivra également, conformément à ses statuts, l'animation de la Commission locale de l'Eau dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Scarpe aval et de sa révision (Comités de suivi, secrétariat, communication, ...)

Préservation de la ressource en eau

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, par ses caractéristiques géologiques et géographiques, détient une importante ressource en eau, tant souterraine que de surface. Cette ressource est à la fois fortement malmenée (pollution par les pesticides, par les rejets d'eau usée, etc.), convoitée (nombreux captages d'eau potable) ou refoulée (drainages, remblaiement de zones humides inondables, par exemple), tant à l'intérieur du territoire que dans sa périphérie. Il est donc indispensable de poursuivre la mise en œuvre des mesures et des actions permettant une gestion durable de l'eau.



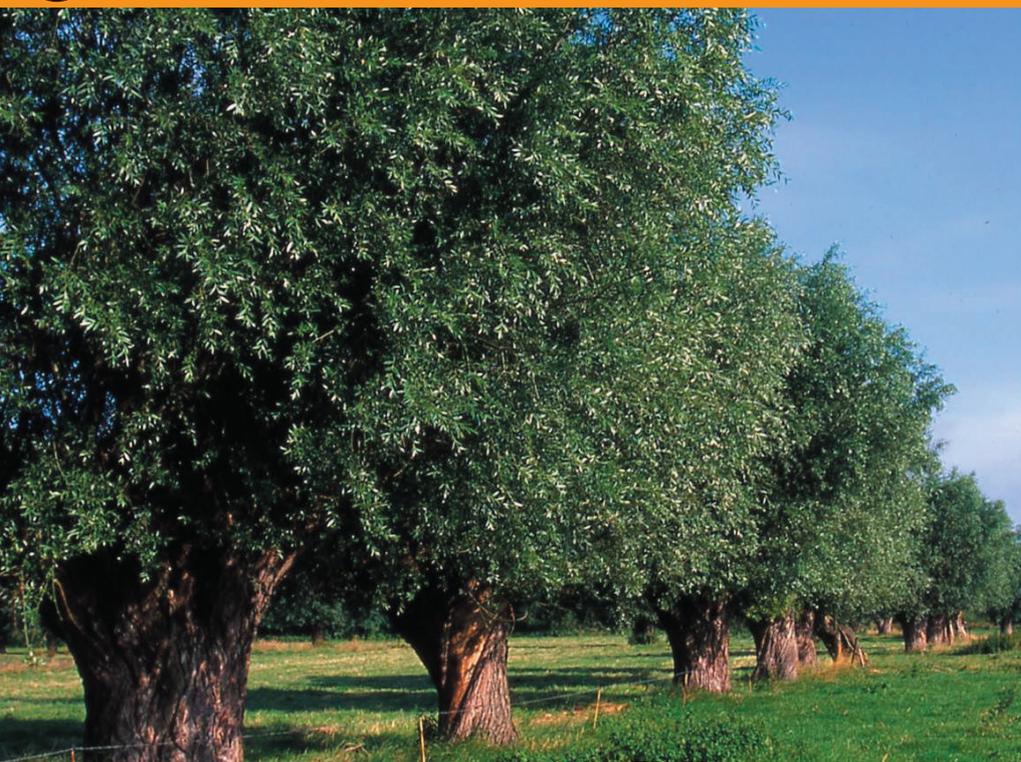
La commune peut faire appel au Parc pour :

- Prendre en compte les enjeux liés à l'eau dans les projets d'aménagement
- Identifier les enjeux liés aux inondations, zones humides, assainissement, eau potable, etc. et les retranscrire dans le PLU
- Elaborer des dossiers «loi sur l'eau »
- Identifier des pollutions de l'eau
- Mieux gérer les espaces verts (fleurissements, etc.)

Objectifs 2015

- ⇒ Le Syndicat mixte participera à la préservation de la qualité des eaux souterraines et de surface en mettant en œuvre plusieurs actions spécifiques du SAGE Scarpe aval, et notamment le Contrat d'actions pour la ressource en eau, dans la continuité de l'Opération de Reconquête de la Qualité des Eaux.
- ⇒ Il contribuera à la régionalisation de l'opération « Jardin au naturel », il accompagnera les acteurs du territoire pour prendre en compte les enjeux liés à l'eau.
- ⇒ Enfin, il participera aux réflexions sur la Directive Inondation et la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

2 Cadre de vie, paysage et ressources naturelles du territoire



Préservation et restauration de la Trame verte et bleue

La préservation et la restauration de la Trame verte et bleue est aujourd'hui un objectif partagé, décliné notamment à l'échelle régionale par la mise en œuvre prochaine du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). L'application de ce schéma régional sera suivie d'appels à projets gérés directement par le Conseil régional et impliquera la mobilisation d'acteurs et de gestionnaires sur le territoire du Parc naturel régional.

La commune peut faire appel au Parc notamment pour :

- un accompagnement à la gestion écologique des propriétés communales (marais, bois, prairies, terrils, ...)
- un accompagnement à la gestion de son patrimoine arboré (saules têtards, arbres d'alignements, espaces boisés et forestiers)
- un accompagnement à la création de mares, l'aménagement de frayères piscicoles, la gestion des étangs et fossés, la plantation de haies

La commune peut participer à des actions proposées par le Parc, par exemple :

- Mise en œuvre de contrats de restauration écologique sur les espaces communaux inscrits en Natura 2000

Objectifs 2015

⇒ En matière de sites naturels exceptionnels (« cœurs de biodiversité »), le Syndicat mixte gère les sites naturels qu'il a acquis pour les protéger, ainsi que les sites naturels pour lesquels il a délégué : réserves naturelles régionales, espaces naturels sensibles du Département et des communes (Vred, Marchiennes, Hergnies). Sur ces sites, son rôle est de coordonner les acteurs sur le terrain, d'élaborer, animer et mettre en œuvre les plans de gestion, d'assurer les suivis de la faune et de la flore, etc.

⇒ Le Syndicat mixte poursuivra également la mise en œuvre du programme Natura 2000 sur le territoire (44 communes concernées) par la contractualisation avec des propriétaires privés et communaux.

⇒ Le Syndicat mixte renouvellera son accompagnement en faveur de la trame écologique auprès des communes et EPCI (projet Scarpe, etc.)

⇒ D'autres actions menées par le Syndicat mixte seront renouvelées en 2015 pour développer la création ou la restauration de mares, pour inciter et accompagner les plantations, créer les conditions de continuités piscicoles, etc.





Aménagement durable du territoire

Adopter une gestion durable et raisonnable du territoire est une condition nécessaire à la conservation et la restauration des milieux naturels, et contribue très largement à l'amélioration du cadre de vie et des paysages. Les aménagements doivent être conçus dans cet objectif et pour répondre aux besoins légitimes de logements et/ou d'équipements.



Objectifs 2015

⇒ Le Syndicat mixte accompagnera les communes et les intercommunalités pour élaborer les documents de planification et les adapter aux évolutions réglementaires ainsi qu'aux reconfigurations territoriales.

⇒ Au-delà de cet accompagnement, le Syndicat mixte contribuera, par des opérations particulières et/ou d'expérimentations, à faire émerger des démarches qualitatives et innovantes d'urbanisme durable en milieu rural et à développer l'écomobilité (étude de faisabilité sur la véloroute du Paris-Roubaix, etc.).

La commune peut faire appel au Parc notamment pour :

- Etre accompagnée dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme
- Inscrire, dans les documents d'urbanisme, les principes qui garantiront un urbanisme de qualité, la préservation des paysages et du patrimoine
- Faire appliquer la réglementation sur la maîtrise de l'affichage publicitaire
- Initier des démarches innovantes et exemplaires («renouvellement urbain en milieu rural» et études d'aménagement préalable)
- Etre accompagnée sur tout projet d'aménagement par des études d'aménagement durable



Réaliser un diagnostic foncier (dents creuses, bâti mutable...)

- Concevoir, promouvoir les circuits de randonnée et veiller, avec le Département, à leur entretien
- Solliciter des avis techniques sur l'intégration paysagère (antenne relai de radiotéléphonie, projets éoliens, aménagement de sites...)

3 Ressources du territoire et dynamiques économiques locales

Développement des activités économiques issues des ressources locales

Les paysages, les prairies (qui occupent un tiers des surfaces), les patrimoines arborés (vergers haute-tige et saules têtards), les variétés ou races locales, etc., les espaces boisés et les forêts sont autant de ressources locales qui, valorisées, contribuent à générer des retombées économiques pour le territoire.



La commune peut faire appel au Parc pour :

- Tester la faisabilité technique et économique de l'utilisation du cheval de trait pour le ramassage des déchets verts, le transport scolaire, etc.
- Mettre en place des chaudières collectives à plaquettes bois local (mobiliser la ressource, conseiller et rechercher des financements adéquats, suivre les projets...)
- Valoriser les vergers communaux
- Accompagner les projets touristiques communaux ou des initiatives locales appuyées par la commune



Objectifs 2015

- ⇒ Valoriser économiquement les activités issues des races locales bovines (Bleue du Nord et Rouge Flamande) dont les troupeaux sont encore peu nombreux sur le territoire, et des races locales équinés (en particulier le Trait du Nord dont le Hainaut est le berceau).
- ⇒ Valoriser économiquement le patrimoine arboré (saules Têtards, ressource forestière...) qui peut fournir des produits susceptibles d'alimenter différentes filières bois
- ⇒ Réfléchir au développement de la marque « Parc naturel régional » à usage commercial attribuée aujourd'hui à 4 producteurs d'endives de terre (245 produits et services sur 40 PNR investis en France).
- ⇒ Faire évoluer le programme « le retour des vergers » vers une démarche de valorisation de la production fruitière
- ⇒ Animer et renforcer le réseau des prestataires touristiques labellisés (Gîtes Panda, ...)
- ⇒ Accompagner individuellement les porteurs de projets économiques (touristiques ou agricoles) au travers de visites-conseils
- ⇒ Développer les opérations de valorisation des ressources locales (produits locaux) : les menus Scarpe-Escaut, Jury des fins gourmets, etc.





Dynamiques économiques locales



La commune peut faire appel au Parc notamment pour :

- Intégrer davantage les produits locaux ou biologiques dans les assiettes des enfants, dans les buffets organisés dans le cadre des manifestations communales, etc. et soutenir toute autre initiative permettant l'utilisation des produits locaux
- Promouvoir et valoriser les acteurs économiques de la commune (producteurs en vente directe, gîtes, ..)
- Accompagner les projets d'installation agricole de la commune
- Connaître les réseaux d'acteurs locaux (producteurs, prestataires touristiques, culturels, etc.)

La commune peut participer à des actions proposées par le Parc par exemple être le relais des acteurs économiques nouvellement installés.

Objectifs 2015

⇒ La Charte du Parc naturel régional vise notamment à maintenir une agriculture dynamique et durable, à développer des filières d'élevages viables, vivables et attractives. Dans cet objectif, le Syndicat mixte poursuivra son programme d'actions en faveur du maintien de l'élevage, avec l'appui particulier du réseau des agriculteurs relais qu'il anime.

⇒ A l'intention des prestataires touristiques engagés par la Charte européenne de tourisme durable ou auprès d'autres réseaux constitués (Gîtes Panda, Réseau des Sports de nature par exemple), il poursuivra son rôle d'accompagnateur visant à la fois à structurer les réseaux et à faciliter leurs échanges pour créer des plus-values : mettre en lien des producteurs avec des restaurants pour davantage de produits locaux dans les assiettes, mettre en lien des producteurs avec des associations de randonnée pour créer des circuits thématiques, etc.



4 Mobilisation en faveur des transitions écologiques et énergétiques

La préservation et la restauration de la Trame verte et bleue est aujourd'hui un objectif partagé, décliné notamment à l'échelle régionale par la mise en œuvre prochaine du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). L'application de ce schéma régional sera suivie d'appels à projets gérés directement par le Conseil régional et impliquera la mobilisation d'acteurs et de gestionnaires sur le territoire du Parc naturel régional.

Mobilisation des habitants à partir de réseaux existants



La commune peut faire appel au Parc notamment pour

- Etre accompagnée dans des projets « d'actions nature » qui impliquent des habitants dont des scolaires (création d'une mare, sentier nature, plantation de haies diversifiées, de vergers communaux, aménagement de coins nature ...)
- Accompagner les projets d'écoles dans le cadre de l'appel à projets scolaires, en partenariat avec l'Education nationale (En fonction des projets : appui technique, mise à disposition de ressources pédagogiques, formation, intervention en classe, aide à la valorisation des actions réalisées...)

Objectifs 2015

⇒ Le Syndicat mixte s'appuiera sur les réseaux qu'il a su constituer pour mobiliser les citoyens en faveur de leur territoire dans le cadre des observatoires participatifs du paysage ou de la biodiversité, des recueils de mémoire collective, de l'animation des éco-jardins, Plantons le décor, Programme Verger, , arbres remarquables, appel à projets scolaires... et inventer avec eux les changements à venir (débat public, projets mobilisateurs des communes, projets fédérateurs comme Mine d'art en sentier ou Nos p'tites fabriques d'ici...)

⇒ Il animera ces réseaux ainsi que d'autres réseaux d'acteurs économiques, éducatifs, culturels et sociaux par un décloisonnement des pratiques, des savoirs et des savoir-faire et par la création d'outils adaptés et constituera à terme un réseau d'ambassadeurs.

La commune peut participer à des actions proposées par le Parc par exemple :

- être le relais de l'appel à projet scolaire et des propositions d'animations pédagogiques des équipements du Parc
- mobiliser ses services techniques pour faciliter la bonne réalisation des projets pédagogiques



La commune peut faire appel au Parc pour :

- Animer des ateliers participatifs avec des habitants de la commune



- Etre accompagnée dans de projets contribuant à une alimentation durable (conseils, aide à la conception de projets et à la mobilisation de partenariats, appui financier... / ex : organisation de temps de débat autour d'un film avec vos habitants, mise en place de paniers solidaires, création de potagers ou vergers dans l'espace public, sensibilisation dans les cantines, etc.

- Etre accompagnée dans la mise en place de projets citoyens (conseil, ingénierie, financement participatif, ...)

- Accompagner les 26 projets scolaires 2014-2015 sur ce thème et la création d'un outil pédagogique qui sera ensuite diffusé dans toutes les communes.

Labellisation RAMSAR



Objectifs 2015

⇒ Le label RAMSAR valorise les zones humides de grand intérêt écologique et économique. Un dossier de candidature pour obtenir cette reconnaissance internationale sera élaboré avec les partenaires.

La commune peut faire appel au Parc pour :

- Sensibiliser ses habitants à l'intérêt de préserver les zones humides

Alimentation durable

Faire évoluer le système alimentaire local implique la participation à la fois des consommateurs, des professionnels de la santé, des acteurs éducatifs, culturels, sociaux, économiques dont les producteurs... non pas, chacun de leurs côtés, mais ensemble. Car l'action de l'un a un impact sur l'action de l'autre. C'est la notion de coresponsabilité ou responsabilité sociale partagée. Il faut donc créer des espaces de dialogue pour que chacun (et notamment l'habitant, le citoyen) comprenne sa part de responsabilité et puisse agir dans l'intérêt de tous.

Objectifs 2015

⇒ Le syndicat mixte accompagnera les initiatives locales qui en découleront (Appel à projets scolaires, projets citoyens, projets communaux et intercommunaux, restauration collective ...)

La commune peut participer à des actions proposées par le Parc par exemple :

- présence aux comités de pilotage, aux comités techniques, aux ateliers participatifs impliquant des habitants de la commune, contribution à la réflexion collective, être le relais des initiatives locales..



Démarches éco-responsables

Agriculteurs, enseignants, associations, communes et autres acteurs locaux développent des initiatives éco-responsables qui, mieux connues et partagées, peuvent être généralisées à l'ensemble des acteurs du territoire.

Objectifs 2015

⇒ Le Syndicat mixte mobilisera les acteurs agricoles sur le changement de pratiques par l'animation du dispositif agri-environnemental climatique, l'organisation du concours des prairies fleuries, l'échange d'expériences du groupe « Herbe »..., le développement de l'autonomie énergétique des exploitations, l'animation du groupe d'éleveurs autour de l'herbe et l'autonomie fourragère, la mise en place d'actions autour du programme «Agriculture Zone humide», le soutien d'initiatives en faveur de l'agriculture biologique.

⇒ De même, il mobilisera les acteurs touristiques pour une plus grande accessibilité (physique, linguistique, sociale, ...), sensibilisera les habitants, les collectivités et les acteurs économiques au changement de pratiques de gestion de l'espace (accompagnement à la gestion différenciée des espaces, formation au renouvellement urbain en espace rural « Renouer »).

⇒ Par ailleurs, il accompagnera les organisateurs de manifestations dans une démarche éco-responsable de leurs événements.

La commune peut faire appel au Parc pour :

- Mieux gérer les espaces verts (fleurissement écologique, réduction de produits phytosanitaires)



- Accompagner les organisateurs de manifestations locales dans les démarches éco-responsables (rédaction d'une charte d'engagement) et prêt gratuit d'une joëlette pour personnes à mobilité réduite.

La commune peut participer à des actions proposées par le Parc :

- Formations sur les outils du renouvellement urbain, et proposer des sujets d'études de cas
- Impliquer ses agents dans les formations à la gestion différenciée mises en place
- Accueillir des expositions thématiques mises à disposition.

Le Syndicat mixte gère un système d'information géographique permettant de suivre l'évolution du territoire notamment sur les enjeux forts comme l'aménagement du territoire et la trame écologique.

Objectifs 2015

⇒ Le Syndicat mixte développera des partenariats pour enrichir puis partager ses données avec les acteurs locaux.

⇒ Il élaborera des méthodologies de cartographie innovantes et proposera des cartes simplifiées ou détaillées en fonction des besoins (observations naturalistes, occupation du sol, structures paysagères, inventaire du patrimoine bâti, suivi sur la ressource en eau, consommation d'espace, habitat...).

La commune peut faire appel au Parc pour :

- Obtenir des informations de connaissance de son territoire (occupation du sol et évolution, patrimoine bâti, topographie, éléments paysagers ...) et les utiliser dans les documents d'urbanisme et ses projets.